Les brèves du Verdus
Saint-Guilhem-le-Désert

AU SOMMAIRE:

- Attention stationnement ponctuel d'un camion rue font du portal cet après-midi
- Modalités de dépôt de branches de mûriers platanes infectés

STATIONNEMENT D'UN CAMION DE VIDANGE

Nous sommes informés qu'un camion de vidange doit stationner au 7 rue font du portal cet après-midi entre 15h et 15h45. De taille réduite il ne devrait cependant pas empêcher la circulation des véhicules.



Mûriers platanes infestés par le longicorne tigre : les modalités de dépôt en déchèterie évoluent au 1er novembre.

Le Syndicat Centre Hérault rappelle les règles applicables au transport et au dépôt en déchèterie des mûriers platanes infestés par le longicorne tigre (Xylotrechus chinensis).

Le respect des dates de dépôt est essentiel pour contribuer à limiter la propagation de cet insecte ravageur.

Une interdiction de transport du 1er mai au 31 octobre

Le longicorne tigre est un insecte ravageur qui s'attaque notamment aux mûriers platanes. L'arrêté préfectoral du 10 septembre 2026, applicable en Occitanie, encadre la lutte contre cet insecte et fixe des règles strictes concernant la gestion, l'abattage, le transport et l'élimination des arbres infestés. Afin de limiter sa dissémination, le tranport des bois issus de mûriers platanes infestés est interdit du 1er mai au 31 octobre. **En conséquence, aucun dépôt de ces bois n'est autorisé dans les déchèteries du Syndicat Centre Hérault durant cette période.**

À partir du 1er novembre, acceptés en déchèterie

Dès le 1er novembre, le transport et le dépôt des bois issus de mûriers platanes infestés seront autorisés dans les déchèteries du Syndicat Centre Hérault. Les personnes concernés par l'abattage d'un arbre infesté sont donc invités à attendre cette date pour acheminer le bois en déchèterie, conformément aux dispositions visant à limiter la propagation du ravageur. Ces bois pourront ensuite être valorisés, comme les autres déchets végétaux, sur la plateforme de compostage d'Aspiran. Ils serviront à produire des composts et du bois de paillage certifiés « Matière utilisable en Agriculture Biologique ». Lors du compostage, la montée en température jusqu'à 65 °C permet une hygiénisation totale, sans risque de présence de bactéries dans les produits finaux



mairie de Saint-Guilhem-le-Désert
Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire

Envoyé avec Brevo